



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - N° PU/2016/0006

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATEGORIE C (Projet sans Etude d'Incidences sur l'Environnement)

Concerne la demande de l'ASBL RESPECT ET HUMANITE, avenue de la Chasse 105 à 1040 Etterbeek en vue d'obtenir le permis unique selon les dispositions du décret du 11 mars 1999 pour :

- Sur le volet urbanistique :
 - le changement d'affectation du bâtiment en refuge pour animaux,
- Sur le volet environnemental :
 - l'exploitation d'un refuge d'une capacité d'accueil de 100 chats,
 - une chaudière au gaz naturel d'une puissance calorifique nominale utile de 123 kW.

La demande est dérogatoire aux prescrits de l'article 21 (domaine des infrastructures ferroviaires ou aéroportuaires et des ports autonomes) du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, et du Patrimoine (application requise de l'art. 127, § 1er, 4° du CWATUP).

La liste et les plans des bâtiments, des installations et des dépôts peuvent être consultés au Service du Permis d'Environnement.

Lieu d'exploitation : Sentier des Cuves 13 à 6044 Roux

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête
Le vendredi 13 janvier 2017	Le mercredi 18 janvier 2017	Le mercredi 1 ^{er} février 2017

En vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 et des articles D.29-7 et suivants du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

La demande peut être consultée au Service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous), à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'enquête :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ;
- sur rendez-vous à prendre au plus tard la veille jusque 15h30 (071 86 39 29) les jeudi 19 janvier 2017 et jeudi 26 janvier 2017 de 17h00 à 20h00.

Tout intéressé peut envoyer ses observations écrites datées et signées, en indiquant ses nom et adresse :

- par télécopie (071 86 39 30),
- par courrier électronique (permisenvironnement@charleroi.be),
- par courrier ordinaire (Collège communal – Service du Permis d'Environnement - Place Charles II à 6000 Charleroi),
- ou les remettre contre récépissé (Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY)

et ce pendant la durée de l'enquête soit du mercredi 18 janvier 2017 au mercredi 1er février 2017.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous (071 86 39 29).

Le dernier jour de l'enquête, soit le mercredi 1er février 2017, se tiendra à 10h00 au service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous) une séance de clôture où seront entendues les personnes qui le désirent.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

Demandeur : Madame Carine DUFRAING (02 355 21 55)

Fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie, Département Permis et Autorisations, rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 47 60).

Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue de l'Ecluse n°22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80).

Service du Permis d'Environnement : Ville de Charleroi, Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY (071 86 39 29).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est les Fonctionnaires technique et délégué.

Charleroi, le jeudi 12 janvier 2017

Le Directeur général f.f.,
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE,
Directeur

Le Bourgmestre,
Par délégation

(s)Ornella CENCIG,
Echevin de l'Urbanisme